



Investir en résidence secondaire

Par **britar**, le **27/07/2011** à **17:43**

Bonjour,

Je souhaite investir en résidence secondaire à la montagne, tout en louant ce chalet pendant les périodes où je n'y suis pas. Est-il possible de passer par une loi Sanci-Bouvard afin de profiter également de défiscalisation?

Merci de vos réponses.

Par **margotponcet**, le **09/08/2011** à **09:32**

Bonjour,

Si vous investissez dans ce type de loi, il ne sera pas possible de vous y rendre comme bon vous semble, en effet, votre investissement sera géré par un bailleur autonome.

Il est peut-être possible de trouver des arrangements, ou une semaine offerte lors de votre contrat avec le gestionnaire.

Trouvez plus d'informations sur les sites suivants.

<http://www.loi-scellier-annecy.com/>

<http://www.immobilier-neuf-grenoble.fr/>

Bonne continuation dans tes recherches.